

ABONNEMENT.

Un an, 30 fr.
Six mois, 18
Trois mois, 10
...
Chez MM. DONGREL et BULLIER,
Place de la Bourse, 33;
A. EWIG,
Rue Faubourg, 10.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne, 20 c.
Réclames, 30
Faits divers, 75
...
Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.

On s'abonne:

A PARIS,
Chez MM. HAYAS-LAFITE et Cie,
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

21 Novembre 1877.

Chronique générale.

Les ministres ont remis leur démission au Président de la République, qui l'a acceptée. Ils restent chargés de l'expédition des affaires jusqu'à la nomination de leurs successeurs.

Le Sénat a adopté, à 22 voix de majorité, l'ordre du jour de Kerdrel.

C'est par suite d'une erreur d'addition dans la supputation des votes que d'autres chiffres avaient été proclamés.

Le Sénat a adopté, par 154 voix contre 129, l'ordre du jour.

Les premiers jugements des journaux républicains sont empreints d'une grande amertume. Presque tous voient dans le vote du Sénat une provocation et l'initiative d'un conflit.

Les organes conservateurs estiment que le résultat de la journée est que le Maréchal reste intact au-dessus des partis. Restons dans la Constitution.

Versailles, 20 nov., 2 h. 55 soir.

Le bruit se répand que les gauches veulent répondre au vote du Sénat par l'invalidation en bloc de tous les députés à « affiches blanches ».

Avant le vote de l'ordre du jour de Kerdrel, la Petite République française avertissait que, si le Sénat votait cet ordre du jour, la Chambre, « blessée dans sa dignité, ne prendrait plus conseil que d'ELLE-MÊME et des intérêts (?) de ses commettants; toute harmonie entre les pouvoirs publics serait détruite, et tout espoir de conciliation perdu ».

Si la Chambre ne prend plus conseil que d'elle-même, il faudra bien qu'on l'oblige à prendre conseil de la Constitution.

La Chambre, réunie dans ses bureaux hier mardi, à 2 heures 30 du soir, a nommé la commission du budget, qui est ainsi composée :

- 1er bureau, MM. Sadi-Carnot, Nadaud, Bardoux.
2e, MM. Allain-Targé, Talon, Martin-Feuillée.
3e, MM. Cochery, Langlois, Wilson.
4e, MM. Floquet, Parent, Germain.
5e, MM. Gambetta, Guichard, Crozet-Fourneyron.
6e, MM. Tirard, Jacquet, Dréo.
7e, MM. Varambon, Merlin, Blandin.
8e, MM. Ferry, Boyssat, Waddington.
9e, MM. Spuller, Girerd, Bethmont.
10e, MM. Lecesne, Millaud, Devès.
11e, MM. Menier, Senard, Liouville.

On dit que la commission budgétaire est décidée à recommander le refus du budget

tant que la majorité n'aura pas obtenu la constitution d'un ministère qui soit d'accord avec elle.

Le conseil des ministres s'est réuni hier matin à 10 heures, sous la présidence du Maréchal. La séance a été fort courte.

Le Maréchal a annoncé que la constitution du nouveau ministère pourrait être annoncée aujourd'hui ou demain au plus tard, si les négociations déjà entamées, et qui allaient se poursuivre, étaient ce qu'il espérait.

Au nombre des différents personnages politiques qui ont été reçus par le Maréchal se trouvaient M. de Witt, ancien sous-secrétaire d'Etat de l'intérieur, et M. de Kerdrel, l'auteur de l'interpellation d'avant-hier au Sénat.

Dans toutes les propositions qui sont faites par le Maréchal aux différents personnages politiques successivement appelés auprès de lui pour la formation du nouveau ministère, la question du maintien des fonctionnaires actuels à leur poste est posée en première condition.

On a cependant fait remarquer au Maréchal que le changement de quelques-uns de ces fonctionnaires était devenu une nécessité politique, mais qu'il pouvait y avoir des compensations équivalentes.

Le Maréchal est tombé d'accord sur ce point.

Plusieurs listes ministérielles sont colportées depuis hier matin dans différents bureaux de journaux. Nous pouvons affirmer qu'il n'y avait encore absolument rien de terminé, hier, pour la constitution définitive du nouveau cabinet, et que toutes les listes colportées sont purement fantaisistes.

Il y a eu hier quatre ans, jour pour jour, que les pouvoirs du maréchal de Mac-Mahon ont été prorogés pour sept ans par l'Assemblée nationale (du 20 novembre 1873 au 20 novembre 1880).

Voici quels ont été les chiffres du vote : 383 voix, contre 317; majorité, 66 voix.

Des renseignements pris à bonne source, et même émanant de plusieurs fonctionnaires, indiquent que l'anxiété publique est grande en ce moment. La crise que nous traversons est surtout funeste au commerce parisien, et de tous côtés on désire une prompt solution dans un sens ou dans l'autre.

Dernièrement, un journal républicain de Blois aurait publié des lettres d'Allemagne où se trouvait la menace d'une nouvelle invasion.

C'est à un ancien professeur d'allemand qui a quitté la France en 1870, M. H. Semmig, qu'on attribue ces lettres.

L'auteur se promet peut-être encore de goûter le plaisir des promenades de cette ville.

Les députés de la droite royaliste se sont réunis avant-hier, rue de Castellane; ils ont décidé d'ajourner toute décision à prendre vis-à-vis du projet des gauches d'invalidier un grand nombre d'élections conservatrices, jusqu'après le vote du Sénat sur l'interpellation de Kerdrel.

L'Assemblée nationale annonce qu'une réunion de cinquante députés a eu lieu dimanche, rue de l'Arcade, hôtel de Belfort, sous la présidence de M. l'amiral Touchard, député de Paris. Cette réunion aurait eu pour effet la formation d'un groupe qui s'intitulerait l'Union constitutionnelle.

L'Assemblée nationale déclare qu'elle « défendra probablement la politique adoptée par ce groupe », et elle ajoute :

« Nous devons croire que l'Union constitutionnelle ne sera fermée à aucune des fractions du parti conservateur et que la grande majorité des légitimistes, des impérialistes et des orléanistes ne refuseront pas de faire partie de cette union, tout en restant attachés aux différentes réunions dans lesquelles ils sont déjà engagés. »

C'est l'Union constitutionnelle qui pourra le mieux sans doute servir de centre général pour toutes les fractions du grand parti conservateur, c'est elle qui doit le mieux réussir à détacher du parti révolutionnaire les membres du centre gauche qui ont donné durant toute leur vie des gages incontestables de leurs sentiments conservateurs. »

A ce sujet, l'Union dit ceci :

« Nous n'avons pas à apprécier l'utilité de l'Union constitutionnelle; mais les royalistes ne sauraient entrer dans un groupe où il ne leur serait pas permis de déployer leurs enseignes. Au milieu du chaos conservateur, nous tendrons une main amie à tous les honnêtes gens, sans distinction de partis, mais nous manquerions au devoir du patriotisme, si, sous un prétexte d'union, nous cessions un seul instant de leur rappeler les principes nécessaires à leur propre salut et à la régénération de la France. »

LES BANDES GOMMÉES.

Le rapport de M. Louis Legrand sur l'élection de Lectoure (Gers) dit que les bandes gommées appliquées sur les bulletins de vote doivent être attribuées au candidat dont elles portent le nom, et que c'est une garantie pour la sincérité et le secret du vote.

C'est là une grave erreur, car un témoin de la façon dont cette opération se faisait assure que cela ne servait absolument qu'à tromper les électeurs illettrés qui, croyant voter pour tel candidat, votaient, en réalité, pour l'autre.

Dès lors, s'il y a pression et fraude, elle vient plutôt de la gauche que de la droite.

L'Ordre publie une lettre « adressée par un homme d'Etat de ses amis au prince impérial ». C'est une sorte de manifeste indirect que le parti de M. Rouher essaie de lancer, l'héritier de Napoléon III se refusant, sans doute, à manifester lui-même.

Nous ne discuterons pas ce morceau tout à la fois solennel et fantaisiste où « le prince impérial » est félicité de n'avoir pas « élevé la voix » pendant le temps de son épreuve,

et d'avoir achevé ainsi dans le silence « l'œuvre de l'homme et du prince ».

Le jeune prince trouvera peut-être quelque ironie à ce compliment maladroit; il se souviendra qu'il a un jour élevé la voix pour faire connaître ses volontés dans l'étonnant langage qui a rendu célèbre sa lettre à M. Franceschini Piétri. Ce jour-là tous les Français ont appris que, si « l'œuvre de l'homme et du prince » pouvait être commencée, l'œuvre de l'étudiant, à coup sûr, n'était pas terminée.

Qu'on ne voie point dans ces réflexions la pensée d'une offense; nous n'attaquons pas « le prince impérial »; nous le plaignons. Sa personne est défendue contre les vivacités de nos polémiques par la jeunesse, les revers de la fortune et l'exil. Mais nous avons le droit d'être sévères pour certains meneurs qui, refusant de respecter la réserve que « le prince impérial » a le tort de s'imposer, le jettent comme malgré lui dans nos luttes, et le déguisent en un prétendant dont l'inexpérience est propice à leurs visées.

La lettre de « l'homme d'Etat » que l'Ordre range au nombre de ses amis ne mérite pas une longue attention; mais elle renferme un curieux passage que nous croyons devoir citer :

« Hier, M. le duc de Broglie a maudit publiquement le 4 septembre; demain, M. d'Audiffret-Pasquier lui-même, qui en a tant profité, le maudira, et ce jeune et ondoyant orateur, qui valait mieux que sa destinée, M. Léon Renault lui-même, ne tardera pas beaucoup à en faire autant. »

Déjà le parti conservateur a cessé de vous outrager, et il n'y a plus, parmi les gens comme il faut, que quelques retardataires qui insultent l'Empire.

On assure que dernièrement M. Emmanuel d'Harcourt, cédant sans doute à son insu à ce sentiment de justice, sinon de retour envers l'Empire, envers vous, a cherché en Angleterre l'occasion de vous voir et de vous saluer.

Il vous a parlé de la France, sachant que c'était le plus sûr moyen d'arriver vite à votre cœur; il vous aurait, dit-on, exprimé avec une respectueuse liberté, que vous rendez facile, quelques doutes sur les résultats d'un plébiscite, si on y avait recours en 1880.

Serai-je indiscret en disant ce qu'a répondu Votre Altesse et me pardonneriez-vous de troubler ainsi le silence que vous gardez au milieu de nos épreuves ?

Vous avez dit : « Le plébiscite, c'est le droit, et tout pouvoir sera éphémère tant que le droit n'aura pas repris sa force. Je m'inclinerai devant sa réponse. Je demande de seulement que la question soit posée. »

Est-il besoin de s'arrêter aux paroles du « prince » ? « Si le plébiscite est le droit », le fils de Napoléon III n'a rien qui le distingue de la foule des candidats au pouvoir, et le droit qu'il proclame est atteint par ce titre même de prince que ne lui refuse pas la courtoisie des gens bien élevés et qu'il ne nous paraît pas dédaigner. Mais ce n'est point ce propos illogique qu'il importe de relever.

L'Homme d'Etat de l'Ordre établit une autorité qui ne peut être contestée et qui confirme l'exactitude d'un contenté déjà connu sur la réalité de la visite faite, en Angleterre, au « prince impérial », par M. le vicomte Emmanuel d'Harcourt, « secrétaire de la présidence de la République française ».

Pour que les bonapartistes parlent aujourd'hui d'une telle démarche, au mépris de la discrétion que M. Emmanuel d'Har-

court avait sans doute espéré obtenir, il faut qu'ils n'aient plus rien à ménager. Nous n'aurons garde de regretter leur audace, dont M. le maréchal de Mac-Mahon comprendra mieux que personne la portée, car elle le vise et l'atteint.

M. le secrétaire de la présidence de la République française est allé voir « le prince impérial » ; les paroles de ce dernier prouvent que la conversation a été politique ; nous demandons à M. d'Harcourt en quelle qualité il a sollicité du « prince » une consultation sur « le droit plébiscitaire » ? Il y a des légèretés compromettantes qui ne doivent pas laisser derrière elles des responsabilités compromises. (Union.)

L'Agence Havas se dit autorisée à déclarer que les bruits ci-dessus sont entièrement faux, et que les journaux qui les ont répandus ont été induits en erreur.

A LA PORTE, L'INSULTEUR !

On lit dans l'Assemblée nationale :

« Nous avons signalé hier, à MM. les questeurs de la Chambre des députés, un fait plus qu'anormal, le fait de la présence permanente à la tribune diplomatique du correspondant d'un journal étranger, le Times, qui déversé chaque jour toute espèce d'injures et d'outrages contre la France et contre son gouvernement.

« Hier soir, nous avons reçu une lettre signée des trois questeurs, MM. Margaine, Denfert-Rochereau et Gailly, nous informant que « les observations que nous avons adressées aux questeurs de la Chambre des députés, relativement à la présence du correspondant du Times dans la tribune diplomatique, doivent être transmises à M. le ministre des affaires étrangères qui, seul, peut disposer des billets affectés à la tribune diplomatique. »

« Il faut réellement vivre dans des temps troublés comme ceux que nous traversons pour admettre qu'un ministre des affaires étrangères de France puisse se faire le patron de certains journaux étrangers qui, après avoir, comme le Times, pendant la guerre franco-allemande, proféré contre notre malheureux pays toute espèce de mensonges, continuent, dans les circonstances actuelles, à nous calomnier de la manière la plus indigne.

« Nous regrettons d'avoir à rappeler à M. le duc Decazes combien de pareils faits engagent sa responsabilité, d'autant plus qu'ils sont de nature à produire toutes sortes d'incidents.

« Ainsi, mercredi, pendant que M. Ferry lisait l'article du Times, dont il se faisait une arme contre le ministère, un diplomate, précisément un collaborateur du duc Decazes, qui se trouvait dans la tribune diplomatique, dit à haute voix, en s'adressant à son voisin :

« — Je ne comprends pas qu'on tolère, en France, un correspondant qui déverse tous les jours l'injure et la calomnie sur le gouvernement français.

« — Vous ignorez, sans doute, répliqua aussitôt ce voisin, que ce correspondant, c'est moi.

« — Je m'en doutais, répliqua le diplomate, et comme je n'ai pas l'habitude de me rétracter, je maintiens tout ce que j'ai dit.

« Le correspondant du Times, M. Blowitz, s'est borné à faire un geste des épaules.

« Nous demanderons donc, non plus aux questeurs, mais à M. le duc Decazes, s'il a, comme nous devons le croire, quelque souci du maintien de la dignité de la France à l'étranger, de ne pas continuer plus longtemps à patronner les insulteurs de notre nation et de son gouvernement. »

LE SÉNAT.

Extrait de la séance du 19 novembre.

M. le duc de Broglie, président du conseil. — Je n'éprouve aucun embarras en répondant à l'interpellation de rester dans les limites que notre honorable président a si sagement prescrites. J'ai discuté dans une autre enceinte la légalité, la convenance de l'enquête. Je n'ai nulle envie d'y revenir ici. J'espère que ceux qui nous répondront auront la même réserve et ne poseront point des questions auxquelles le cabinet ne répondrait pas ;

je compte d'ailleurs, à cet égard, sur l'impartialité de M. le président du Sénat.

Le droit d'enquête parlementaire, ce droit légitime des Assemblées, a toujours donné lieu à contestation. Ce n'est pas une affaire nouvelle ; il y a dans cet ordre d'idées de nombreux précédents. On risque beaucoup de mettre ainsi le Corps législatif dans des rapports difficiles avec le pouvoir judiciaire, ainsi qu'avec le pouvoir exécutif.

Quand une enquête porte sur des faits qui peuvent être qualifiés de crimes et délits, et qui peuvent être posés devant les tribunaux, l'enquête prend alors toutes les apparences d'une instruction judiciaire et elle n'offre aucune des garanties de celle-ci. Il en résulte, en général, que l'ensemble des témoignages n'est jamais complet et que les dépositaires n'ont pas toujours leur entière liberté. (Adhésion à droite.)

Les témoignages n'ont donc pas, je le répète, les garanties que comporte l'instruction judiciaire.

M. Jules Favre. — Vous n'avez pas dit cela pour l'enquête du 4 septembre.

M. de Broglie. — Néanmoins, les apparences extérieures sont tellement semblables, que le public est disposé d'ajouter une foi entière aux déclarations obtenues par les enquêtes parlementaires. La conscience publique risque facilement d'être ainsi égarée. (A droite : Très-bien ! très-bien !)

Elle peut s'égarer et placer le pouvoir législatif dans une situation délicate et le gouvernement, à qui est demandé raison des faits, peut également se trouver dans une situation fort difficile.

Si les fonctionnaires comparaissent devant les commissions, sans y être autorisés par le gouvernement, on détruit les conditions hiérarchiques et on compromet des principes essentiels de gouvernement.

L'orateur fait observer que toutes les fois que des enquêtes parlementaires ont été ordonnées, les dangers d'une exécution imprudente ou même indirecte se sont immédiatement manifestés. Les hommes les plus libéraux de tous les temps l'ont reconnu et ont reculé devant l'application rigoureuse du principe, presque toujours de concert avec le gouvernement.

Si, dans la dernière Assemblée nationale, ces difficultés ne se sont pas présentées, au même degré, c'est que l'Assemblée nationale constituait un pouvoir unique, et encore eut-elle le soin de faire certaines distinctions, ce qui ne l'empêcha pas de rencontrer, même dans une certaine circonstance, l'approbation d'un homme très-moderé qui représentait alors le gouvernement, et dans lequel j'ai le bonheur de saluer l'un de nos nouveaux collègues, M. le général de Chabaud-Latour. (A droite : Très-bien ! très-bien !)

Quoi qu'il en soit, la question a une portée présente et peut être discutée sans soulever des passions contemporaines. Ce que je désire examiner c'est si l'enquête actuelle, par son caractère, ne prête pas plus encore que les précédentes aux difficultés.

INCIDENT.

L'honorable orateur fait observer d'abord que l'enquête ne vise pas seulement la validité des élections, puisque chaque jour la Chambre valide des élections.

Une voix à gauche. — Vous entrez dans une discussion inconstitutionnelle.

M. le président du conseil. — Non, je ne blâme rien. Je caractérise. Je dis que l'enquête a une portée vague, qu'elle a une étendue indéfinie. (Approbation à droite.)

Je vais demander à M. le président si j'outrepasse mon droit. Puis-je dire qu'en tête de l'enquête, et j'en appelle à M. le président...

M. Bertauld. — Vous faites votre collaborateur du président.

M. le président. — Le président restera dans les limites de la mission.

M. Bertauld. — J'en suis bien convaincu, M. le président.

M. le président. — Je demande au Sénat d'être juge impartial des efforts qui ont été faits par les orateurs pour rester dans les convenances parlementaires et dans le droit constitutionnel.

M. le président du conseil. — Puis-je dire que l'entête de l'enquête, par ses considérants, ne respirait pas l'esprit de l'impartialité la plus complète ? — (Vives protestations à gauche. — Mouvements divers.)

M. le président. — Je prie l'orateur de vouloir bien ne pas persévérer dans l'ordre d'idées où il est engagé et qui est une appréciation de l'acte de la Chambre des députés...

M. le duc de Broglie, président du conseil. — Je n'insiste pas, mais je me demande si le gouver-

nement pouvait envisager, sans inquiétude, que sur tous les points de la France pussent se présenter les délégués législatifs investis d'une autorité souveraine sans que l'autorité du Sénat y fût en rien représentée. (Applaudissements à droite. — Murmures à gauche.) — Puis il ne faut pas méconnaître que l'un des buts de l'enquête, sinon son but principal, a été, a-t-on dit, de préparer la mise en accusation du ministère.

Dans ce cas, s'il se produisait, je suis certain que le Sénat ne voudrait pas se laisser enlever la prérogative la plus précieuse de la justice, celle de faire une enquête sur les faits, et il est alors très-important que le public ne se méprenne pas sur l'information qui aurait été faite avant celle du Sénat, et sans aucune garantie. Il est donc essentiel que l'enquête ordonnée par la Chambre des députés ne se confonde pas avec celle que pourrait avoir à faire le Sénat.

Il faut donc que tout fonctionnaire sache que l'enquête est volontaire, que les dépositions ne peuvent être érigées et que chacun reste libre de se présenter ou non devant la commission d'enquête. (Murmures à gauche.)

M. Tolain. — C'est-à-dire que l'enquête n'existe pas !

M. le duc de Broglie. — Telles sont les instructions que nous avons données : Qu'aucun fonctionnaire ne doit oublier le lien hiérarchique, qu'il n'a pas à comparaître et que le ministre seul répond pour eux et sous sa responsabilité. (Rumeurs à gauche.) Voilà les instructions que nous avons cru pouvoir donner la veille de quitter le pouvoir. (Mouvement.)

Nous avons cru devoir le faire, parce qu'il ne s'agit pas d'une question de principe, d'une question d'ordre public, et, précisément, il faut prendre garde à la veille de quitter le pouvoir de rien laisser compromettre de son autorité. (Approbation à droite.)

LES ÉLECTIONS MUNICIPALES.

Un grand nombre d'organes de la publicité s'élèvent depuis quelques jours contre le renouvellement des conseils municipaux. D'après eux, il est de l'intérêt général d'éviter, dans les circonstances actuelles, aux populations des grandes villes comme des plus petites communes, les passions que ne manqueraient pas d'exciter les élections municipales. La loi formelle se rencontre précisément ici avec l'intérêt public, et le directeur de la *Décentralisation* a fait ressortir les raisons pour lesquelles les élections municipales doivent légalement être renvoyées au mois de novembre 1879.

Voici le remarquable article de M. Charles Garnier :

« Il ne devrait point y avoir d'élections municipales cette année. La loi voudrait qu'elles fussent renvoyées à la fin de 1879. Faire des élections municipales cette année, ce n'est pas seulement favoriser tous les plans du radicalisme, c'est accepter bénévolement, aveuglément, une jurisprudence arbitraire de MM. de Marcère et Guyot-Montpayroux, torturant le sens de la loi.

« Est-il possible que le ministère du 16 mai commette si lourde faute ?

« Pour faire des élections municipales cette année, on invoque la loi de 1874. C'est à tort. La loi de 1874 ne doit point décider de cette question. La loi de 1874 ne fut qu'une loi transitoire ; son caractère transitoire ne fut contesté par personne au cours de la discussion ; il fut nettement, formellement stipulé que ses effets seraient transitoires ; cela ressort à la fois du texte, des déclarations du gouvernement et de tous les discours prononcés en divers sens.

« Cette loi de 1874 limita à trois années, mais exceptionnellement, la durée maxima des pouvoirs des conseillers municipaux qui allaient être élus en remplacement de ceux installés par l'arbitraire du gouvernement de la Défense nationale et dont on était pressé de se débarrasser pour cause de salubrité publique. On devait, avant l'expiration de trois années, préparer la loi organique municipale. On attend encore cette loi. Mais ce n'est point une raison pour appliquer aux conseils municipaux élus en 1874 une disposition qui était uniquement réservée à ceux dont les pouvoirs devaient alors prendre fin. Il n'y a pas à se méprendre un instant, quand on relit les comptes rendus des sessions de l'Assemblée nationale, sur le sens de l'article bornant à trois années la durée des conseils qu'on allait élire en avril 1874 ; il ne visait en rien les futurs conseil-

lers municipaux à élire en 1874 ; il ne concernait absolument que ceux devant fonctionner de 1874 à 1874.

« Or, d'après toutes les règles de jurisprudence, la loi postérieure n'étant pas empire, quand la loi provisoire a eu son effet. C'est donc la loi de 1870 qui doit être en vigueur actuellement en toutes celles de ses parties qui n'ont point été abrogées. Or, cette loi de 1870 fixe à cinq ans la durée des conseils municipaux. Par conséquent, les conseils municipaux actuels ont encore une durée légale de deux années et ne doivent être renouvelés qu'à la fin de 1879.

« C'est par une interprétation abusive et fantaisiste que M. de Marcère, se rendant aux désirs de M. Guyot-Montpayroux, déclarait l'année dernière à la tribune de la Chambre des députés que les conseils municipaux seraient réélus en novembre 1877, conformément à la loi de 1874. M. de Marcère, qui s'est trompé plus d'une fois, volontairement ou involontairement, dans l'interprétation des lois, comme le conseil d'Etat le lui a bien prouvé, faisait simplement acte d'homme de parti pour le service du radicalisme, en portant cette parole à la tribune. Un de ses collègues du cabinet, M. Paris, avait fait, la veille, au Sénat, une déclaration contraire, et avait assigné cinq ans à la durée des pouvoirs des conseils municipaux élus à la fin de 1874. Et, certes, M. le ministre Paris avait une autre autorité que son collègue M. de Marcère en cette matière, puisque c'est M. Paris qui avait été le rapporteur de la loi de 1874, et qu'il connaissait mieux que personne le caractère transitoire de cette loi.

« Est-il raisonnable de supposer que les ministres du 16 mai donnent raison à M. de Marcère contre M. Paris ? Est-il admissible que les ministres du 16 mai, non-seulement acceptent, mais commettent eux-mêmes une violation de la loi, pour favoriser une manœuvre radicale, pour permettre qu'on agisse, en temps si peu opportun, toutes les communes de France au profit des mêmes gens qui veulent renverser et le cabinet et le Maréchal ? Est-ce qu'à Paris et à Versailles on aurait perdu la tête ?

« Que la presse conservatrice, elle du moins, garde sa présence d'esprit ; qu'elle se prononce, la loi à la main, comme nous le faisons ici, contre toute convocation des électeurs municipaux avant 1879. Assez d'élections comme cela ! Nous protestons contre tout projet d'élections municipales cette année.

Guerre d'Orient.

Une dépêche officielle en date de Veroukalé, annonce que Kars a été pris d'assaut par les troupes russes. La bataille a commencé à huit heures samedi soir, et ne s'est terminée qu'à huit heures le lendemain matin, dimanche. On ne connaît pas encore le nombre des morts ni celui des prisonniers ; mais cet assaut a dû être sanglant. On s'est battu toute la nuit.

C'est le corps du général Loris Melnikoff qui a dû donner l'assaut ; il était resté pour bloquer la ville, pendant que le gros de l'armée se lançait à la poursuite de Moukhtar-Pacha et se dirigeait vers Erzeroum.

La chute de Kars va permettre à ce corps de rejoindre l'armée du grand-duc Michel, et de concourir aux opérations contre Erzeroum. Le jour où cette seconde place sera prise, l'Arménie appartiendra aux Russes.

Le succès que vient de remporter cette armée est aussi important que la bataille d'Aladja-Dagh, parce qu'il fait tomber une des principales forteresses des Turcs, et parce qu'il permet au grand-duc Michel d'agir maintenant contre Moukhtar-Pacha avec toutes ses forces concentrées.

Le Times, dans son leader, déclare qu'il ne croit pas que la chute de Kars soit suffisante pour forcer la Turquie à faire la paix.

On écrit de Vienne, 19 novembre :

« Des dépêches du théâtre de la guerre en Asie, publiées ici ce matin, portent que les Russes ont fait 9,000 prisonniers dans Kars ; l'armée russe hivernera dans la place.

« Midhat-Pacha a écrit au sultan, faisant ressortir les dangers qu'entraînerait la conclusion de la paix séparément avec la Russie, sans le concours des puissances. »

En Europe, il n'y a rien de nouveau à signaler. La ville d'Antivari résiste encore. Le fort principal n'est pas pris; mais le bombardement a causé à la place des dégâts considérables.

Chronique Locale et de l'Ouest.

INAUGURATION DU CHEMIN DE FER DE NANTES A CHATEAUBRIANT.

On lit dans le Journal de Châteaubriant :

« La Compagnie des chemins de fer d'Orléans mettra en exploitation, pour le service des voyageurs et des marchandises, la ligne de Nantes à Châteaubriant, à partir du 17 décembre prochain.

« Nous croyons savoir que la Compagnie des chemins de fer de l'Ouest livrera le même jour à la circulation la section de la ligne de Châteaubriant à Segré. La section de la même ligne ayant été ouverte, il y a quelque temps, entre Segré et Château-Gontier, et de cette dernière ville à Laval et à Sablé, la circulation se trouvera enfin établie sur cette nouvelle ligne entre Nantes et Paris, à compter du 17 décembre.

« On annonce que des fêtes magnifiques auront lieu dans notre ville à l'occasion de l'inauguration de la ligne. »

Le Mans. — Les ouvriers cordiers de la ville du Mans viennent de se mettre en grève. Ils ont cessé leur travail samedi dans la soirée.

Les ouvriers demandent une augmentation de 0,60 c. par jour, soit 0,35 c. au lieu de 0,30 c. par heure.

Le Libéral de la Vendée raconte un fait qu'on pourrait intituler : la folie du crime.

Tout dernièrement, un individu se présentait au bureau du commissaire de police en annonçant mystérieusement qu'il avait une très-importante déclaration à faire.

On l'écouta, et il raconta avec des détails et un langage que nous ne saurions dire, que se trouvant à boire avec un pays, celui-ci venait de lui avouer avoir tué un de ses camarades à X... Ce misérable lui avait montré un couteau-poignard dont il s'était débarrassé en le jetant dans la fosse d'aisances de l'établissement où ils se trouvaient.

Bref, sur les indications données par cet individu, les agents arrêtaient notre homme, qu'ils trouvèrent encore affablé dans le susdit cabaret. On l'interrogea, il avoua qu'il était coupable; on explora les latrines, on retrouva le couteau; enfin tout faisait croire à sa culpabilité et on le mit sous les verroux.

Pendant ce temps, la justice procéda à une enquête; il en résulta qu'aucun crime n'avait été commis à X... que la personne assassinée se portait à ravir; alors on interrogea plus minutieusement le soi-disant criminel, et on s'aperçut bientôt qu'on avait affaire à un fou, très-tranquille même, dont la monomanie consiste à être persuadé qu'il a tué quelqu'un.

Inutile de dire qu'il a été relâché aussitôt.

Tribunaux.

UN CONSEILLER MUNICIPAL RADICAL.

Un conseiller municipal de Villefranche, radical à tous crins, M. Lièvre, s'était ému de la diminution des produits de l'octroi et avait invité le maire à faire surveiller les fraudeurs.

Le soir même, la gendarmerie se mit en campagne, et, vers les dix heures, elle vit une voiture, sans lanterne, chargée de quatre pièces de vin, conduite par un individu qui dissimulait sa figure. La gendarmerie, toujours curieuse, s'approcha du mystérieux voitureur, et quelle ne fut pas sa surprise de reconnaître en lui l'auteur de la proposition faite le matin même au conseil municipal!

Procès-verbal fut dressé, malgré les protestations du délinquant qui se targuait de son nom et de sa qualité de conseiller municipal; il tenta même de corrompre les agents de l'autorité en leur offrant à chacun cinquante francs. De là second procès-verbal pour tentative de corruption.

Le tribunal correctionnel de Villefranche lui infligea six jours de prison, 500 francs

d'amende, la confiscation du vin, de la voiture, etc.

Sur l'appel *minima* du ministère public, la cour a élevé de six à quinze jours la peine de l'emprisonnement et maintenu les autres condamnations.

Lièvre est un fraudeur de la pire espèce, car il a déjà subi trois condamnations pour outrage aux agents, tentative de corruption, et il a été dressé contre lui de nombreux procès-verbaux sur lesquels la régie avait bien voulu transiger.

Où donc les électeurs de Villefranche vont-ils chercher leurs conseillers municipaux?

INSULTES A DES PRÊTRES.

Le tribunal correctionnel de Saint-Omer vient de condamner à trois mois de prison un individu qui avait insulté un R. P. Carme. Cet intéressant personnage avait déjà subi plusieurs condamnations, dont une à un an et un jour.

Nous ne pensons pas, ajoute l'Indépendant du Pas-de-Calais, qu'un tel républicain (car il s'est vanté de l'être) soit resté électeur.

A Roubaix, un sieur Margot, cabaretier dans cette ville, a été également condamné par le tribunal correctionnel à 20 jours de prison et 100 fr. d'amende pour avoir dit, le jour des élections, en voyant entrer dans la salle du scrutin le doyen de Sainte-Elisabeth, presque infirme et appuyé sur le bras d'un de ses amis : « En voilà encore un de ces cochons. »

Faits divers.

Le Nouvelliste de Rouen enregistre un terrible accident de chasse.

Samedi dernier, vers cinq heures, le sieur Lemaréchal, marchand de nouveautés à Beuzeville, était à la chasse dans les bois de M. Vanquelin.

Fatigué de ne rien voir, un merle vint à passer, notre chasseur tira sur l'oiseau deux coups de fusil, mais ne l'abattit pas; continuant sa course, un quart d'heure plus tard il arrivait dans la direction d'un pré appartenant à un sieur Hémy, lorsqu'il aperçut quelque chose de jaune dans les broussailles. Croquant que c'était un renard, il fit feu; mais aussitôt un cri se fit entendre, M. Lemaréchal accourut, et quel fut son effroi de trouver un homme étendu et ne donnant plus signe de vie!

M. Lemaréchal vint faire sa déclaration à la gendarmerie, et l'on se transporta immédiatement sur les lieux: il fut constaté que la mort de cet homme avait été instantanée, la charge ayant porté en pleine poitrine.

Le cadavre a été reconnu pour être celui d'un nommé Pierre Lemaître, âgé de quarante-cinq ans, ouvrier maçon à Beuzeville.

Ce malheureux était en train de cueillir des branches pour faire des liens, au moment où il a été atteint par le coup de feu tiré par M. Lemaréchal.

Il laisse une femme et trois enfants en bas âge.

On annonce que l'administration de Comentry va envoyer prochainement, à la fonderie de canons de Bourges, un bloc de fer du poids de 30,000 kilogrammes. Il ne faudra pas moins de vingt-six chevaux pour traîner cette énorme masse du canal à la fonderie.

Incendie aux Etats-Unis. — Un violent incendie a détruit, le 23 octobre, à Chicago (Etats-Unis), la portion du Wood's Museum affectée au théâtre. La ménagerie, qui renfermait un grand nombre d'animaux féroces, a été la proie des flammes.

C'était chose horrible à entendre que les hurlements de douleur poussés par les lions, les tigres, les panthères et autres fauves qui ont été brûlés vifs dans leurs cages.

LE JUIF STAAP-MAN.

On a enterré dernièrement, à Paris, un vieil israélite dont l'histoire ne peut manquer d'être lue avec intérêt.

C'était un jour de foire, dans un gros bourg d'Alsace, il y a de cela quarante à cinquante ans.

Tous les marchands forains étaient déjà à leur poste; les boutiques s'ouvraient; les saltimbanques

commençaient la parade traditionnelle à l'entrée de leurs baraques.

Les paysans arrivaient en foule, poussant devant eux leurs bestiaux.

Un soleil superbe! La journée s'annonçait bien. Pas pour tout le monde, par exemple!

Le pauvre Samuel se tenait sur la route à voir passer les gens, en se disant avec tristesse :

« Une si belle foire! un si beau temps! On ferait des affaires d'or ici!... et rien... rien à leur vendre... Et mes deux petites filles qui m'attendent là-bas, le ventre creux, et qui comptent sur moi pour souper... Mais qu'est-ce que je pourrais donc bien vendre? Si j'avais seulement cinq ou six sous, j'en aurais bientôt gagné quinze. Et puis après, ça irait tout seul! mais je n'en ai pas seulement un.

Liebe herr gott!!! Qu'est-ce que je pourrais donc bien vendre? O mes pauvres chéries! Il faut pourtant que vous soupiez ce soir! Il faut pourtant que je fasse fortune, quand je devrais vendre la poussière du chemin... »

En ce moment, arrivait une paysanne qui emportait une vieille paire de chandeliers de cuivre rongés d'oxyde.

C'était son emplette de la foire.

Le soleil piquait dru sur les chandeliers et les faisait briller par places et scintiller à côté des endroits ternis; à ces endroits-là, le cuivre ruisselait comme de l'or.

La femme passa devant Samuel qui regardait machinalement les chandeliers et pensait à part lui : « Comme ils brilleraient s'ils étaient frottés!... »

Puis un coup de vent s'éleva, et la paysanne avec ses chandeliers disparut au bout du chemin, dans un tourbillon de poussière.

Samuel poussa un cri de joie : « Il avait une idée! »

Une heure après, il était installé sur la grande place, accroupi auprès d'un tas de cuivres et de ferrailles de toute espèce que des paysans lui apportaient, frottant de toutes ses forces et faisant reluire casseroles, outils, lampes et chandeliers à l'aide d'une substance grise, impalpable, qui nettoyait tout dans la perfection.

A la fin de la journée, il avait vendu une quantité considérable de cette poudre, enveloppée dans de petits cornets de papier.

Les enfants soupèrent.

Le lendemain, Samuel acheta des petites boîtes de carton à la douzaine, de ces boîtes où l'on met des veilles.

Il fit payer un sou de plus.

Il en débita des monceaux.

La foire dura huit jours. La réputation de la poudre à nettoyer s'était répandue dans le pays. Toutes les ménagères voulurent s'en approvisionner.

Il fallut à Samuel une activité dévorante pour pouvoir suffire aux commandes.

L'année d'après il faisait son tour de France dans sa charrette, ne s'arrêtant en route que pour renouveler sa provision en matière première, qui ne lui coûtait que la peine de la ramasser.

Car c'était... la *poussière du chemin*.

Peu à peu son commerce s'était étendu; ses affaires avaient prospéré. Il travailla pour l'exportation.

Il n'y a que le premier pas qui coûte. La *poudre à nettoyer* de Samuel a fait le tour du monde.

Il y a une trentaine d'années, on ne se servait pas d'autre chose. Il la colorait et lui donnait le nom de *tripoli*.

Nos troupiers en ont fait longtemps usage, avec la *patience* pour faire reluire leurs boutons.

Samuel, devenu propriétaire de douze maisons sur le pavé de Paris, était populaire dans le monde israélite du quartier du Temple, sous le sobriquet de *Staa-man*; l'*Homme poussière!*... — en bon allemand *Stamb-mann!*

Voilà où mène l'intelligence et l'audace commerciales. Combien de coreligionnaires de Samuel, aujourd'hui gros banquiers ou riches négociants, ont commencé les affaires en vendant des petits cahiers de deux sous ou en taillant des allumettes sur la voie publique.

Staa-man a voulu être enterré comme un pauvre, et a laissé aux pauvres le prix qu'aurait coûté un enterrement de première classe.

Une riche mendiante. — Ces histoires-là sont tellement invraisemblables qu'elles passent pour des légendes inventées à plaisir.

Une octogénaire vient de mourir de faim dans une petite mansarde qu'elle occupait rue Guisarde depuis plus de quarante ans. La vieille mendicante sem-

blait être sans parents, sans amis; mais en outre des sous qu'elle récoltait un peu partout et des secours qu'elle obtenait de droite et de gauche, les voisins lui donnaient encore du pain, du bouillon, des dessertes nombreuses.

Il y a deux jours, la concierge de la maison, étonnée de ne la point voir descendre, monta jusqu'à sa mansarde et l'appela. Ne recevant pas de réponse, elle prévint le commissaire de police qui fit ouvrir la porte.

La vieille mendicante était morte.

Un médecin appelé aussitôt constata qu'elle avait succombé plutôt au manque de nourriture qu'à l'épuisement de l'âge.

On trouva un livret de caisse d'épargne à son nom, et naturellement cela donna à réfléchir. Aussitôt des recherches furent faites dans le taudis.

Le magistrat découvrit bientôt un grand panier d'osier scellé dans le carreau. Là, sous un amas de chiffons, on trouva des pièces d'or et d'argent à toutes les effigies, depuis les écus de 3 et de 6 francs jusqu'aux pièces de 20 francs au millésime de 1877. Au-dessous des pièces d'or et d'argent se trouvait, dans un vieux bas de laine, avec quelques pièces d'or, une forte liasse de billets de Banque de toutes valeurs; le tout formait un ensemble de cent mille francs.

Pour les articles non signés : P. GODET.

Chronique Financière.

Bourse du 20 novembre 1877.

La démission des ministres a été acceptée par le Président de la République. Cet événement n'avait rien d'imprévu. Une baisse d'une vingtaine de centimes provoquée par la réalisation des acheteurs dans les bas cours de la semaine dernière a été rapidement effacée. Le 5 0/0 a fait au plus bas 106,50 et il est revenu en clôture à 106, le 3 0/0 a varié de 70,30 à 71, les derniers cours d'hier étaient 106,70 et 71,55. Les primes se négociaient avec de forts écarts. Les escomptes et les demandes des recettes générales se sont ralenties : on a escompté 10,000 fr. de 5 0/0 et l'on a fait acheter par les recettes générales 6,000 fr. de 3 0/0 et 32,000 fr. de 5 0/0. Les valeurs étrangères ont débuté faiblement. On a coté le 5 0/0 turc à 10,25, le 5 0/0 russe 1870 à 81 1/2, Les Florins autrichiens en or à 62 1/8, l'Extérieure espagnole à 42 7/8, l'Egyptienne 6 0/0 à 165 et les chemins autrichiens à 174. Les institutions de crédit étaient plus faibles : on a réactionné à 30,80 sur la Banque de France, le Crédit foncier de France à 441,25. Le Crédit mobilier espagnol à 520. Il y avait quelques réalisations de bénéfices sur les chemins de fer français.

(Correspondance universelle.)

Le curieux et déjà célèbre ouvrage de C. Flammarion, *les Terres du ciel*, reparait pour la troisième fois à la librairie académique Didier et Co, en un beau vol. in-8° illustré de cartes et vignettes astronomiques, au prix de 40 fr. Les deux premières éditions, en volume et en livraisons, ont constaté par leur rapide succès la faveur qu'obtient auprès du public cette nouvelle œuvre de l'ingénieur et savant écrivain, faveur dont on a entre autres l'évident témoignage par le nombre des éditions (plus de 30,000 exemplaires) de son livre renommé, *la Plurilité des mondes habités*, dont la 25^e édition est en vente.

FER QUÉVENNE. (Voir aux annonces.)

Refusez les contrefaçons.

— N'acceptez que nos boîtes en fer blanc, avec la marque de fabrique *Revalessière Du Barry*, sur les étiquettes.

SANTÉ A TOUS rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé dite :

REVALESCIERE

Du BARRY, de Londres

La REVALESCIERE DU BARRY est la plus puissante reconstituant du sang, du cerveau, de la moëlle, des poumons, nerfs, chairs et os; elle rétablit l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant, combattant depuis trente ans avec un invariable succès les mauvaises digestions (dyspepsies), gastrites, gastro-entérites, gastralgies, constipations, hémorroïdes, glaires, flatuosités, ballonnement, palpitations, diarrhée, dysenterie, gonflement, étourdissements, bourdonnement dans les oreilles, acidité, pituite, maux de tête, migraines, surdité, nausées, et vomissements après repas ou en grossesse, douleurs, aigreurs, congestions, inflammations des intestins et de la vessie, crampes et spasmes, insomnies, fluxions de poitrine, chaud et froid, toux, oppression, asthme, bronchite, phthisie (consomption), dardres, éruption, abcès, ulcères.

rations, mélancolie, nervosité, épuisement, dépression, rhumatisme, goutte, fièvre, grippe, rhume, catarrhe, laryngite, échauffement, hystérie, névralgie, épilepsie, paralysie, les accidents du retour de l'âge, scorbut, chlorose, vice et pauvreté du sang, ainsi que toute irritation et toute odeur fétide en se levant, ou après certains plats compromettants : oignons, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac; faiblesses, sueurs diurnes et nocturnes, hydro-pisie, gravelle, rétention, les désordres de la gorge, de l'haleine et de la voix, les maladies des enfants et des femmes, les suppressions, le manque de fraîcheur et d'énergie nerveuse.

Egalement préférable au lait, à la panade et à la nourrice, elle est, pour élever les enfants, par excellence, le seul aliment qui garantit contre tous les accidents de l'enfance.

Elle raffermi les chairs des personnes affaiblies ou boursoufflées. Quatre fois plus nutritive que la viande, sans échauffer, elle économise encore 50 fois son prix en médecine. — 88,000 cures, y compris celles de Madame la Duchesse de Castellan, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur professeur Wurzer, etc., etc.

Cure N° 63,476.
M. le curé Comparaet, de dix-huit ans de *Gastralgie*, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes.

Cure N° 47,422.
Epuisement. — Baldwin, de délabrement le plus complet, de paralysie des membres par suite d'excès de jeunesse.

Cure N° 76,448.
Verdon, 16 janvier 1872.
Depuis 5 ans, je souffrais de maux dans le côté droit et dans le creux de l'estomac, de mauvaises digestions, etc. — Je n'hésite pas à vous certifier que votre *Revalescière* m'a sauvé la vie.

ERNEST CATTÉ,
Musicien au 63^e de ligne.

Cure N° 62,986.
M^{lle} Martin, d'aménorrhée, Suppression des Règles et Danse de Saint-Guy, déclarée incurable, parfaitement guérie par la *Revalescière*.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil., 12 fr.; 4 kil., 22 fr.; 6 kil., 36 fr.; 12 kil., 70 fr. — Les Biscuits de *Revalescière*

enlèvent toute irritation et toute odeur fétide en se levant ou après certains plats compromettants : oignons, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac. En boîtes de 4, 7 et 70 francs. — La *Revalescière* chocolatée rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux plus épuisés. En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25 c.; de 24 tasses, 4 fr.; de 48 tasses, 7 fr.; de 120 tasses, 16 fr.; de 288 tasses, 36 fr.; de 576 tasses, 70 fr.; ou environ 12 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 36 et 70 fr. franco.

Le chocolat le plus pur est

La Perfection de Chocolat Du Barry.

Prix : 1/4 kil sans vanille, 1 fr. 90 c.; avec vanille, 2 fr. 40 c., dégraissé des germes et de tout irritant, il est plus agréable, plus digeste et nutritif, sans échauffer. Il reste liquide dans la tasse, preuve de sa parfaite pureté. — Tout chocolat qui s'épaissit est falsifié d'amidon ou féculé indigeste.

— Dépôt à Saumur, chez M. COMMON, rue Saint-Jean; M^{me} GONDRAND, rue d'Orléans; M. BESSON, successeur de M. TEXIER, M. NORMANDINE, rue Saint-Jean; M. J. RUSSON, quai de Limoges, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du

BARRY et C^o, 26, place Vendôme, et 8, rue Castiglione, Paris.

CHEMIN DE FER DE POITIERS

Service d'hiver, 22 octobre 1877

Départs de Saumur :		Arrivées à Poitiers :	
6 h. 20 m. matin.	11 — 15 —	10 h. 30 m. matin.	4 — 30 — soir.
1 — 30 — soir.	7 — 40 —	9 — 7 —	11 — 41 —

Départs de Poitiers :		Arrivées à Saumur :	
8 h. 50 m. matin.	10 — 45 —	9 h. 40 m. matin.	3 — 10 — soir.
12 — 30 — soir.	6 — 15 —	7 — 39 —	11 — 20 —

Tous ces trains sont omnibus.

P. GODET, propriétaire-gérant.

CHEMIN DE FER D'ORLEANS. GARE DE SAUMUR

(Service d'été, 5 juin 1877).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 8 minutes du matin, express-poste.	9 — 45 —	(s'arrête à Angers) omnibus-mixte.
6 — 1 —	1 — 36 —	soir, omnibus-mixte.
4 — 10 —	7 — 15 —	express omnibus (s'arrête à Angers).
10 — 37 —		

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 30 minutes du matin, direct-mixte.	9 — 31 —	omnibus.
8 — 40 —	12 — 40 —	soir, omnibus-mixte.
10 — 38 —	4 — 14 —	omnibus-mixte, express-poste.
10 — 38 —	10 — 38 —	Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 8 h. 45.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 20 NOVEMBRE 1877.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.					
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.			
3 %	71	60	10	Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	641	95	13	75	Canal de Suez	698	75	1	25
4 1/2 %	99		25	Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p.	635				Crédit Mobilier esp.	520		5	
5 %	100	80	15	Crédit Mobilier	149		35		Société autrichienne	547	50		
Obligations du Trésor, 1. payé.	490			Crédit foncier d'Autriche	510				OBLIGATIONS.				
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	497	50	30	Charentes, 500 fr. t. p.	130			Orléans	336				
— 1865, 4 %	510		50	Est	615			Paris-Lyon-Méditerranée	332				
— 1869, 3 %	387	50	50	Midi	783	75	1	Est	330				
— 1871, 3 %	375		3	Nord	1261	25	1	Nord	334	50			
— 1875, 4 %	487		1	Orléans	1050	75	3	Ouest	329				
— 1876, 4 %	476		1	Ouest	671	95	3	Midi	329				
Banque de France	2085			Vendée, 500 fr. t. p.				Charentes	227	50			
Comptoir d'escompte	660			Compagnie parisienne du Gaz	1245		10	Vendée	156				
Credit agricole, 200 fr. p.	311	25	6	C. gén. Transatlantique	500		5	Canal de Suez	542	50			
Credit Foncier colonial, 300 fr.	360												

Etude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE, Pour entrer en jouissance de suite, UNE JOLIE MAISON

Située au Chapeau, commune de Saint-Lambert-des-Levécs, servant actuellement de débit-restaurant, à l'enseigne du Drapeau-Français, avec vaste JARDIN clos de murs, y attenant; le tout d'une contenance de 50 ares.

S'adresser, pour visiter la propriété, à M. et M^{me} JOLY, qui l'habitent, et, pour traiter, à M^e MÉHOUS, notaire.

Etude de M^e BOURDAIS, notaire à Gennes.

BELLE VENTE MOBILIÈRE

APRÈS DÉCÈS.

Le dimanche 25 novembre 1877, et jours suivants, à midi précis, par le ministère de M^e Bourdais, notaire à Gennes, il sera procédé à la vente des meubles et objets mobiliers dépendant de la succession de M. Ernest Joubert, décédé à Gennes.

Il sera vendu :

Une table carrée à rallonges, un découpoir, un guéridon, une chaise longue, quatre fauteuils, douze chaises, une bibliothèque-bureau; le tout en vieux chêne sculpté, à colonnes torses (genre Louis XIII); une console, un bahut à deux corps, buffet-étagère, lit en acajou, lits en noyer, pendules, argenterie, montres et bijoux en or, deux fusils Lefaucheur, quatre cors de chasse, une jument (alexan doré), âgée de douze ans, une voiture en osier avec capote, plusieurs harnais de cheval, une charrette, 2,000 bouteilles vides, vins en bouteilles et en barriques, belle batterie de cuisine, un très-beau service de table en porcelaine à filets dorés, composé de 158 pièces, garde-ropes, quatre lits complets, trente-cinq paires de draps, cent serviettes, douze nappes, quatre bancs et cinquante cloches de jardin, une pompe à arroser, montée sur charriot, une pompe à main, nombreux outils de jardinage, petite charrette en fer, une autre charrette, vingt barriques vides, un moulin à passer la farine, une baignoire, vingt stères de bois et quantité d'autres objets.

On paiera comptant, plus dix pour cent.

Les meubles et vin seront vendus le lundi 26 novembre.

Le cheval, la voiture, l'argenterie et les bijoux, le mardi 27 novembre.

Etude de M^e LAUMONIER, notaire à Saumur.

A VENDRE

Au Pont-Fouchar, HORS L'OCTROI, UNE

BELLE MAISON BOURGEOISE

Ayant un grand jardin garni d'arbres à fruits, pompe, basse-cour et autres grandes servitudes, ayant sortie sur la rue Rouge.

S'adresser à M^e LAUMONIER, notaire à Saumur. (576)

LIQUIDATION

DE

TOILES ET NOUVEAUTÉS

M. CATHELINEAU a l'honneur de prévenir sa clientèle que la fin de sa liquidation est confiée aux soins de M^{me} BODAIRE, gérante de la succursale de M. Lemerle-Bodaire, fabricant de tapisseries à Angers, boulevard des Lices.

Les marchandises seront vendues comme précédemment, au prix de facture, dans le même local, rue du Portail-Louis, n° 37.

Beau choix de toiles, nappes, serviettes, mouchoirs.

Rabais de 50 0/0 sur tous les articles d'hiver et nouveautés.

Jusqu'au 24 juin 1878, M. Cathelineau se tiendra tous les jours à son magasin.

M. LEMERLE-BODAIRE a l'honneur de donner avis aux Dames qu'elles trouveront dans cette maison, outre les plus nouveaux modèles de sa fabrication, un solde permanent de ceux ayant déjà parus.

De même, un assortiment complet en Laines anglaises, Hambourg, Saxe et Soies diverses.

Modèles et Métiers en location.

ON DEMANDE DES OUVRIÈRES sachant très-bien faire la tapisserie.

Médailles aux Expositions universelles de Lyon, 1872; Paris, 1867 et 1855; Londres, 1862, etc.

BANDAGES HERNIAIRES

DE MM. WICKHAM FRÈRES, CHIRURGIENS-HERNIAIRES, RUE DE LA BANQUE, 46, A PARIS.

Seul dépôt à Saumur, chez M^{me} V. Lardoux, coutelier-bandagiste, rue Saint-Jean.

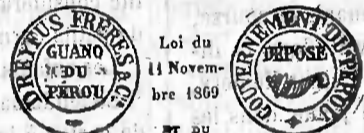
Ces bandages sont à ressorts élastiques et à vis de pression ou d'inclinaison, sans sous-cuisses, et ne fatiguent point les hanches. — M^{me} V. Lardoux a attaché à sa maison un homme de confiance, épaulé et expérimenté, qui se charge de choisir et d'appliquer le Bandage le plus convenable à chaque hernie; toutes les personnes qui en font usage éprouvent un soulagement réel, et leur efficacité tend à faciliter une guérison complète.

PRIX MODÉRÉS.

DREYFUS FRÈRES & C^o

DE PARIS 21, BOULEVARD HAUSSMANN, Concessionnaires du

GUANO DU PÉROU



GUANO DISSOUS DU PÉROU



DÉPÔTS EN FRANCE

Bordeaux, chez MM. SANTA COLOMA et C^o. Brest, chez M. E. VINCENT. Cette, chez MM. A.-G. BOYE et C^o. Cherbourg, chez M. Ernest LIAIS. Dunkerque, MM. C. BOURDON et C^o. Havre, chez M. E. FICQUET. Landernau, chez M. E. VINCENT. La Rochelle, d'ORBIGNY, RAUSTIN fils. Lyon, chez M. Marc GILLIARD. Marseille, chez MM. A.-G. BOYE et C^o. Melun, chez M. LE BARRE. Nantes, chez MM. JAMONT et HUARD. Paris, chez MM. A. MOSNERON-DUFIN St-Nazaire, MM. JAMONT et HUARD.

M. RIELLANT

ET SA FILLE

Chirurgien et Mécanicien Dentiste,

Rue de l'Hôtel-de-Ville, 17, à Saumur,

Maison Beurois.

Fait toutes les opérations qui ont rapport à son art.

Sa longue expérience est une sécurité pour les personnes qui s'adressent à lui.

Ancienne Maison A. PIE, RAUL FEIGNOUX

Gendre et successeur;

Rue de la Tonnelle, 27, et magasins rue Haute-Saint-Pierre,

SAUMUR.

DROGUERIE, PRODUITS CHIMIQUES

Dépôt des Colles Givet, Lyon, Château-Renaud.

Huiles spéciales pour machines et usines.

Grand entrepôt des ciments de Pouilly, de Vassy, de Portland et des Oeres jaune et rouge.

PEINTURES PRÉPARÉES COULEURS FINES, VERNIS, PINCEAUX.

VERRES A VITRES, VERRES POUR SERRES et jardiniers.

VERNIS POUR VOITURES CIRAGE A HARNAIS, EAU DE CUIVRE

ALCOOL DE BOIS, BORAX, CARBONATE D'AMMONIAQUE

PRODUITS POUR TEINTURES Indigos, Aniline, Orseille Extrait de campêche, cachou, garance, Bois de teintures et colorants.

ALUN, AMMONIAQUE, SEL D'ETAIN SEL DE TARTRE, SEL D'OSEILLE

Fabrique d'eau de javelle blanche et rose.

BENZINE, rectifiée et parfumée.

DÉPÔT DE TOUS LES ACIDES

Acétique, citrique, nitrique, muriatique, sulfurique, tartrique, etc.

SICCATIF BRILLANT

Pour la mise en couleur, sans frottage, des appartements, carreaux et parquets. PRÉPARATION pour teindre instantanément, en noyer, vieux chêne, palissandre, les bois de découpage et les parquets en sapin. (522)

POUR DÉMASQUER LES CONTREFAÇONS du FER QUEVENNE

NOUS AVONS AJOUTÉ A NOTRE ANCIENNE ENVELOPPE

Outre notre marque de fabrique déjà connue :



Les contrefaçons ne vendent sous l'apparence du Fer Quevenne que des produits impurs, inexactes et dangereux pour la santé.

Pour guérir l'Anémie, l'Appauvrissement du sang, les Pâles couleurs, les Pertes blanches, le VÉRITABLE FER QUEVENNE, seul approuvé par l'Académie de Médecine, l'empêche sur toutes les autres préparations ferrugineuses. BOUCHARDAT, prof. de la Faculté de Paris, Ann. de 1869.

Dépôt général : Chez ÉMILE GENEVOIX, 14, r. des Deux-Arts, Paris, et dans les principales Pharmacies.

Le flacon de Fer avec la mesure. 3 50 200 Dragées. 5 50 100

Saumur, imprimerie de P. GODET.

Certifié par l'imprimeur soussigné.